

AVIS DU CESER

MISE EN PLACE D'UN BUDGET CLIMAT



DÉCEMBRE 2024

AVIS SUR LE BUDGET CLIMAT

Avis adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés

ONT PRIS PART AU VOTE :

M. Frédéric ARHAN- HOARAU
M. Jacky BALMINE
M. Yannick BEREZAIE
M. Eric BODO
M. Sébastien CAMUS
M. Jean-Louis CARRERE
Mme. Monique CAUMES
M. Eric CHAVRIACOUTY
Mme. Denis CHIDAIN
M. Janick CIDNEY
M. Joël DALLEAU
M. Alain DAMBREVILLE
M. Gilberto DUFESTIN
M. Haroun GANY
M. Renaud GILLARD
M. Fabrice HANNI
M. Eric JEUFFRAULT
Mme. Sarah LAMBERT
M. Jean-Marie LE BOURVELLEC
Mme. Céline LUCILLY
Mme. Laurence MACE
M. Joseph MAGDELEINE
Mme. Soléad MAILLOT

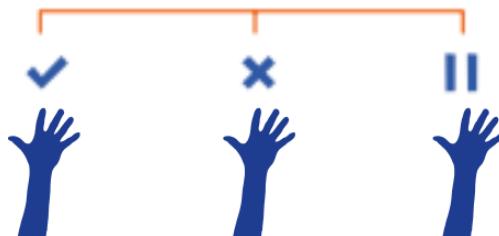
M. Didier MAZEAU
M. Harry-Claude MOREL
M. Jean-Michel MOUTAMA
Mme. Christine NICOL
M. Pierrick OLLIVIER
Mme. Ingrid OUSSOURD
M. Dominique PETCHY
M. Jean-Marie POTIN
Mme. Valérie ROCCA
M. Guillaume SELLIER
M. Patrick SERVEAUX
M. Willy SHOCK-TORAP
M. Joël SORRES
M. Saméry TECHER
M. Laurent TURPIN
M. Dominique VIENNE
M. Frédéric VIENNE
M. Renaud VOKA
M. Jérôme VUILLEMIN
Mme. Nathalie WAN-HOO
M. Gérard ZITTE

Scrutin

sur l'ensemble du projet présenté par **le président de la commission "Finances et évaluation de l'action publique du CESER, M. Fabrice HANNI**



43
votants



43 sont pour 00 sont contre 00 s'abstinent

L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du CESER de La Réunion du

Mardi 10 décembre 2024

CESER
ÎLE DE LA RÉUNION

La Commission Finances et Évaluation de l’Action Publique (FEV), élargie aux autres commissions du CESER, accueille favorablement la démarche de budget climat et encourage la collectivité à la poursuivre pour la rendre pleinement opérationnelle dès 2025.

Elle souligne que ce budget climat est le premier à être mis en œuvre dans les départements et régions d’outre-mer (DROM).

Elle note également que ce budget sera réalisé selon la méthode I4CE¹, suivant six axes :

1. Atténuation du changement climatique
2. Adaptation et prévention des risques
3. Gestion des ressources en eau
4. Économie circulaire, déchets et risques technologiques
5. Lutte contre les pollutions
6. Biodiversité

Elle constate que cette démarche constitue une première phase de cartographie, basée sur les dépenses prévues dans les comptes administratifs 2023. Cette étape est nécessaire pour élaborer une classification plus aboutie et arbitrer les dépenses grâce à une gouvernance éclairée. Par ailleurs, ce budget se concentrera sur l’axe 1 et l’axe 6 pour l’exercice 2024, avant d’intégrer les autres axes à l’horizon 2027.

La Commission souligne que cette démarche s’inscrit dans une logique de « finance à impact », car elle permet :

- D’évaluer et d’améliorer l’impact environnemental des politiques publiques au fil des années ;
- D’inscrire une plus grande transparence dans le budget ;
- De bénéficier de financements verts plus favorables pour certains projets.

Elle encourage cette dynamique et propose, si possible, d’intégrer une approche analytique dans les outils comptables de la collectivité pour faciliter l’extraction et le pilotage des données.

Enfin, il apparaît pertinent de lier cette démarche, au schéma d’aménagement régional (SAR), à la conception du Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER), ainsi qu’au futur plan pluriannuel d’investissement (PPI) vert, afin d’optimiser l’impact des politiques d’investissements sur le territoire.

¹ I4CE, Septembre 2022, guide méthodologique, Evaluation environnementale des budgets des collectivités.



Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

73, Boulevard du Chaudron
97490 SAINTE-CLOTILDE



ceser@cr-reunion.fr



0262 979 630



ceser-reunion.fr



S'abonner à "L'actualité du CESER",
la lettre d'information mensuelle
pour suivre toutes les actualités

@



OUVRIR LA VOIE,
ÉCLAIRER LA DÉCISION,
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE

